

# **REFERENTIEL DE COMPETENCES**

## **Compétences communes à tous les personnels d'éducation**

### **C1. Faire partager les valeurs de la République**

a. Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, le refus de toutes les discriminations.

b. Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.

### **C2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école**

a. Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'école, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.

b. Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'école et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.

### **C3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage**

a. Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.

b. Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.

c. Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.

### **C4. Prendre en compte la diversité des élèves**

a. Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.

b. Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du « projet personnalisé de scolarisation » des élèves en situation de handicap.

c. Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles

### **C5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation**

a. Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.

b. Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

c. Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique...), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives.

d. Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation.

### **C6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques**

a. Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.

b. Eviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.

c. Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.

d. Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.

e. Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.

f. Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.

g. Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.

h. Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.

### **C7. Maîtriser la langue française à des fins de communication**

a. Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.

b. Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.

### **C8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier**

a. Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.

b. Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.

### **C9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier**

a. Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.

b. Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.

c. Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.

d. Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.

### **C10. Coopérer au sein d'une équipe**

a. Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.

b. Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation.

c. Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves.

### **C11. Contribuer à l'action de la communauté éducative**

a. Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation.

b. Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre.

c. Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.

d. Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.

### **C12. Coopérer avec les parents d'élèves**

a. Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.

b. Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.

c. Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves.

### **C13. Coopérer avec les partenaires de l'école**

a. Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires.

b. Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux.

c. Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement.

### **C14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel**

a. Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.

b. Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.

c. Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action.

d. Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles

## Compétences communes à tous les professeurs.

### P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

a. Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.

b. Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant.

c. Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement.

En particulier, au collège : accompagner les élèves lors du passage d'un maître unique et polyvalent à l'école élémentaire à une pluralité d'enseignants spécialistes de leur discipline.

En particulier, au lycée général et technologique : articuler les champs disciplinaires enseignés au lycée avec les exigences scientifiques de l'enseignement supérieur.

### P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

a. Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.

b. Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite.

c. Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.

En particulier, au lycée professionnel : Utiliser le vocabulaire professionnel approprié en fonction des situations et en tenant compte du niveau des élèves.

### P 3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

a. Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation.

b. Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.

c. Prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances.

d. Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.

e. Favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées.

En particulier, au lycée :

1. Faire acquérir aux élèves des méthodes de travail préparant à l'enseignement supérieur.

2. Contribuer à l'information des élèves sur les filières de l'enseignement supérieur.

En particulier, au lycée professionnel :

1. Construire des situations d'enseignement et d'apprentissage dans un cadre pédagogique lié au métier visé, en travaillant à partir de situations professionnelles réelles ou construites ou de projets professionnels, culturels ou artistiques.

3. Entretenir des relations avec le secteur économique dont relève la formation afin de transmettre aux élèves les spécificités propres au métier ou à la branche professionnelle.

### P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

a. Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.

b. Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.

c. Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.

d. Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs.

e. Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité au sein des plateformes techniques, des laboratoires, des équipements sportifs et artistiques.

f. Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.

En particulier, au lycée professionnel :

1. Favoriser le développement d'échanges et de partages d'expériences professionnelles entre les élèves.

2. Contribuer au développement de parcours de professionnalisation favorisant l'insertion dans l'emploi et l'accès à des niveaux de qualification plus élevés.

3. Mettre en œuvre une pédagogie adaptée pour faciliter l'accès des élèves à l'enseignement supérieur.

### P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

a. En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin mieux assurer la progression des apprentissages.

b. Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences.

- |  |
|--|
| c. Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.  |
| d. Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'auto-évaluation.                   |
| e. Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes. |
| f. Inscire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation.          |

## **Compétences spécifiques aux professeurs documentalistes**

Les professeurs documentalistes exercent leur activité dans l'établissement scolaire au sein d'une équipe pédagogique et éducative dont ils sont membres à part entière. Ils ont la responsabilité du centre de documentation et d'information, lieu de formation, de lecture, de culture et d'accès à l'information. Ils contribuent à la formation de tous les élèves en matière d'éducation aux médias et à l'information. Outre les compétences qu'ils partagent avec l'ensemble des professeurs, telles qu'elles sont énoncées ci-dessus, ils maîtrisent les compétences spécifiques ci-après.

### Les professeurs documentalistes, enseignants et maîtres d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias.

Les professeurs documentalistes apportent les aides nécessaires aux élèves et aux professeurs, notamment pour que les apprentissages et l'enseignement prennent en compte l'éducation aux médias et à l'information. Ils interviennent directement auprès des élèves dans les formations et les activités pédagogiques de leur propre initiative ou selon les besoins exprimés par les professeurs de discipline.

#### **D1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information**

- |  |
|--|
| a. Connaître les principaux éléments des théories de l'information et de la communication.   |
| b. Connaître la réglementation en matière d'usage des outils et des ressources numériques ; connaître le droit de l'information ainsi que les principes et les modalités de la protection des données personnelles et de la vie privée |
| c. Savoir définir une stratégie pédagogique permettant la mise en place des objectifs et des apprentissages de l'éducation aux médias et à l'information, en concertation avec les autres professeurs                                  |
| d. Faciliter et mettre en œuvre des travaux disciplinaires ou interdisciplinaires qui font appel à la recherche et à la maîtrise de l'information.   |
| e. Accompagner la production d'un travail personnel d'un élève ou d'un groupe d'élèves et les aider dans leur accès à l'autonomie.   |

### Les professeurs documentalistes, maîtres d'œuvre de l'organisation des ressources pédagogiques de l'établissement et de leur mise à disposition

En relation avec les autres membres de la communauté éducative et dans le cadre du projet d'établissement, les professeurs documentalistes proposent une politique documentaire au chef d'établissement et participent à sa mise en œuvre dans l'établissement et dans son environnement numérique. Cette politique a pour objectif principal de permettre à tous les élèves d'accéder aux informations et aux ressources nécessaires à leur formation.

#### **D2. Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir**

- |   |
|---|
| a. Maîtriser les connaissances et les compétences bibliothéconomiques : gestion d'une organisation documentaire et d'un système d'information, fonctionnement de bibliothèques publiques ou centres de documentation, politique d'acquisition, veille stratégique, accueil et accompagnement des publics, animation et formation, politique de lecture, évaluation. |
| b. Recenser et analyser les besoins de la communauté éducative en ressources documentaires et informationnelles   |

#### **D3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement**

- |   |
|---|
| a. Organiser et gérer le centre de documentation et d'information en veillant à la diversité des ressources et des outils mis à disposition des élèves et en s'appuyant sur la situation particulière de chaque établissement (collège, lycée général et technologique, lycée professionnel). |
| b. Organiser, en liaison avec l'équipe pédagogique et éducative, la complémentarité des espaces de travail (espace de ressources et d'information, salles d'études, etc.) et contribuer à les faire évoluer de  |

manière à favoriser l'accès progressif des élèves à l'autonomie.

c. Maîtriser les différentes étapes du traitement documentaire, les fonctionnalités des logiciels **documentaires** ainsi que les principes de fonctionnement des outils de recherche d'informations.

d. Participer à la définition du volet numérique du projet d'établissement et faciliter l'intégration des ressources numériques dans les pratiques pédagogiques, notamment lors des travaux interdisciplinaires.

e. Agir au sein d'un réseau de documentation scolaire en vue d'assurer des relations entre les niveaux d'enseignement et d'optimiser leurs ressources.

### Les professeurs documentalistes, acteurs de l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel

Le centre de documentation et d'information est un lieu privilégié pour contribuer à l'ouverture de l'établissement sur son environnement

#### **D4. Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international**

a. Concourir à la définition du programme d'action culturelle de l'établissement en tenant compte des besoins des élèves, des ressources locales et du projet d'établissement.

b. Mettre en place des projets qui stimulent l'intérêt pour la lecture, la découverte des cultures artistique (et des différentes formes d'art), scientifique et technique et développer une politique de lecture en relation avec les professeurs, en s'appuyant notamment sur la connaissance de la littérature générale et de jeunesse.

c. Savoir utiliser les outils et les dispositifs numériques pour faciliter l'ouverture de l'établissement sur l'extérieur